

École primaire de Mougou

1^{er} Conseil d'École 2018/2019

Jeudi 8 novembre 2018

Présents :

- Mme Barand, Mme Belleme, Mme Fournier, Mme Maximenko, Mme Neau, Mme Sabatier, Mme Sabourin, Mme Viry-Troger, M. Arnault, M. Barbareau, M. Dubuisson, M. Gallard, Mme Bigard (*Enseignants*)
- Mme Le Moigne, Mme Georget-Truchi, Mme Lair, M. Richard, M. Laborde, M. Hurtaud, M. Nguyen, M. Mainson, M. Billard (*Représentants des Parents d'Élèves titulaires*)
- M. Boinier (*Maire-Délégué de Mougou-Thorigné*)
- Mme Thibault (*Adjointe chargée des Affaires scolaires*)
- M. Bonmort (*Délégué Départemental de l'Éducation Nationale*)
- Mme Chaniolleau, Mme Moreau (*Etudiante à l'ESPE, en stage à l'école*)

Excusés :

- Mme Lambin (*Inspectrice de l'Éducation Nationale*)
- M. Proust (*Maire de Mougou-Thorigné*)
- Mme Parant (*Adjointe chargée aux Affaires scolaires*)

1 Composition et rôle du Conseil d'école

Mme Bigard rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Le Conseil d'école est donc composé de :

- le directeur de l'école
- le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- les enseignants de l'école
- les représentants des parents d'élèves
- le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale (membre de droit)
- les membres du RASED, les infirmières et les médecins scolaires, les ATSEM... peuvent être invités

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du Conseil. Il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école :
 - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - les activités périscolaires
 - la restauration scolaire
 - l'hygiène scolaire
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- adopte le projet d'école
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

Les parents d'élèves doivent faire connaître au directeur de l'école (48 h avant le Conseil), les questions diverses qu'ils souhaitent aborder. Néanmoins, le Conseil d'école ne traite pas des cas particuliers mais de la vie et du fonctionnement de l'école d'un point de vue général.

De plus, des représentants des parents « suppléants » peuvent être présents au Conseil d'école mais seuls les Représentants « titulaires » peuvent voter ou exprimer leur avis. Si un représentant « titulaire » est absent, c'est le 1^{er} « suppléant » qui le remplace, et ainsi de suite...

2 Bilan de la rentrée 2018

a - Enseignants

Depuis la rentrée, Mme Bigard assure la direction à la place de M. Sansault, Mme Neau a repris son poste pour l'année et M. Arnault remplace M. Arcade. Mme Sabatier assure le complément de direction de Mme Bigard, le lundi, le mardi et un mercredi matin sur deux. Mme Belleme remplace M. Barbareau le mercredi matin et le vendredi. Mme Sabatier remplace Mme Viry-Troger le vendredi. Mme Sabourin remplace M. Murzeau qui n'a enseigné que 4 semaines à l'école. Mme Maximenko assure le complément de service de M. Arnault les mardi et vendredi matin.

M. Barbareau et M. Arnault (maîtres-formateurs) et Mme Viry-Troger, Mme Barand M. Gallard (maîtres d'accueil temporaire) accueillent des étudiants.

Concernant le réseau d'aide, la psychologue scolaire est Mme Hermouet (Elle est en congé jusqu'au 1^{er} février 2019). Comme l'an passé, Mme Mittard (maître E) peut intervenir à l'école pour aider certains élèves en difficulté dans ou en dehors de la classe. Mme Champigny (maître G) peut également intervenir sur la demande des parents.

b – Effectifs (au 8 novembre 2018)

- Classe de -3ans/PS (M. Dubuisson) : 19 élèves (8 -3ans et 11 PS)
- Classe de PS/MS (Mme Fournier) : 23 élèves
- Classe de MS/GS1 (Mme Viry-Troger – Mme Sabatier) : 25 élèves (13 MS et 12 GS)
- Classe de MS/GS2 (Mme Neau) : 25 élèves (15 MS et 10 GS)
- Classe de CP (Mme Bigard/Mme Sabatier) : 26 élèves
- Classe de CP/CE1 (M. Gallard) : 25 élèves (6 CP et 19 CE1)
- Classe de CE1/CE2 (Mme Sabourin) : 28 élèves (18 CE1 et 10 CE2)
- Classe de CE2/CM1 (Mme Barand) : 27 élèves (14 CE2 et 13 CM1)
- Classe de CM1/CM2 (M. Arnault) : 28 élèves (23 CM1 et 5 CM2)
- Classe de CM2 (M. Barbareau/Mme Belleme) : 27 élèves

L'effectif total est donc de 253 élèves : 92 à l'école « maternelle » et 161 à l'école « élémentaire ». La moyenne par classe est de 25,3 élèves.

c – Personnel municipal (sur le temps scolaire)

A l'école « maternelle », 4 ATSEM aident les enseignants : Mme Logerais (classe de -3ans/PS), Mme Tabutaud (classe de PS/MS), Mme Dias (classe de MS/GS1) et Mme Chargy (classe de MS/GS2).

A l'école « élémentaire », Marielle Mesmin intervient 9h par semaine, « en informatique ». Elle aide les enseignants dans l'utilisation des ordinateurs par les élèves. Elle intervient aussi 3h par semaine, dans la gestion de la BCD. Elle assure l'organisation de la BCD, la gestion de la bibliothèque de l'école et le prêt des livres aux enfants. Elle est donc présente sur le temps scolaire, tous les jours de 9h à 11h15, et de 14h45 à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi.

d – Personnel « Éducation Nationale »

2 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) interviennent à l'école après de 2 enfants ayant une reconnaissance de handicap : Marine Beyer et Dany Reffay

Claire Chaniolleau, Chloé Bachelot, Marion Moreau (étudiantes à l'ESPE, en 2^{ème} année de MEEF) sont présentes à l'école élémentaire (en surnuméraire), les lundis, mardis et jeudis depuis le 17 septembre et jusqu'au 22 mars une semaine sur deux.

e – Travaux, achats, équipements depuis le dernier Conseil d'école

Des travaux d'entretien inscrits dans le compte-rendu de la commission de sécurité, du 22 juin 2018 ont été effectués, d'autres sont en cours. Un bilan est fait régulièrement avec la mairie pour faire le point sur ce qui a été réalisé ou reste à faire.

Depuis le mois de juin, différents travaux ont également été effectués, ainsi que différents achats :

- à l'école « maternelle » :

- le sable a été changé et l'ancien sable a servi à remblayer les abords des structures de jeux
- rénovation des rebords en bois du bac à sable : le muret a été rénové.
- toutes les structures de jeu ont été vérifiées et si besoin réparées
- le grillage autour de la cour a été vérifié
- un grillage a été rajouté pour fermer la cour à côté de la classe de M. Dubuisson
- Le petit portillon d'entrée a été solidifié à l'aide d'une roulette
- les nombreuses lumières grillées ont été changées.
- des souffleurs ont remplacé récemment les serviettes dans les sanitaires

- à l'école « élémentaire » :

- le plan incliné a été réalisé à l'entrée de l'école ainsi qu'aux différentes entrées du hall pour permettre l'accessibilité en fauteuil roulant
- les verrières ont été nettoyées
- les façades intérieures et extérieures ont été désherbées
- le lavabo sous le préau d'entrée a été changé.

Des travaux et des équipements seraient à prévoir ou sont actuellement à l'étude :

- à l'école « maternelle » :

- mettre un détecteur d'alarme si possible dans le bureau de direction (le câble est passé...). Une discussion s'engage sur le bienfondé de l'emplacement.
- couper l'IPN du préau qui dépasse (M. Boinier précise que ce ne sera pas fait)
- repasser le marquage au sol de la cour (Mme Thibault indique ce sera fait au printemps)
- installer des placards dans les 2 classes du pré-fabriqu

- à l'école « élémentaire » :

- l'agrandissement et la rénovation du préau : doit se faire pendant l'année scolaire
- La nouvelle structure de jeu dans la cour principale est en cours : elle doit être installée pendant les vacances le Toussaint
- les dalles au sol de certaines classes ou pièces se décollent et deviennent dangereuses (Un devis pour refaire tout le sol a été demandé)

f – Informatique

Il reste à l'étude la possibilité d'équiper, petit à petit, les vidéos projecteurs d'enceintes car le haut-parleur du vidéo est insuffisant en terme de puissance sonore pour la classe. Des devis ont été transmis à la Mairie par M. Sansault l'année dernière.

Sur les 2 sites, on déplore toujours, et depuis 3 ans, des micros-coupures tout au long de la journée : même si elles sont brèves, cela pose parfois des problèmes lorsque le travail de classe en dépend ou lorsque les enfants utilisent un logiciel en ligne. Il est plus qu'urgent de résoudre le problème (fournisseur d'accès... ?).

Une longue discussion est alors ouverte qui ne mène alors à rien. Aucune solution n'est proposée du côté de la municipalité alors que des idées sont avancées du côté des représentants des parents d'élèves (changement de fournisseur d'accès, refaire un énième état des lieux...)

g – USEP

8 classes de l'école (2 à la « maternelle » et toute l'« élémentaire ») sont affiliées à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). L'affiliation USEP est financée par l'Association sportive de l'école (7,70 € par élève) et par la Municipalité (environ 3 € par élève). Différentes activités sont proposées soit sur le temps scolaire, soit hors temps scolaire : tournois de basket, d'handball, de rugby, rencontre d'athlétisme, courses longue et orientation ainsi que différents projets départementaux (P'tit tour USEP, les Rencontres Mini-raids USEP...). L'USEP permet aussi d'aborder des notions de respect, de responsabilité, de solidarité et de plaisir à travers le sport.

h – CUMAV

Toute l'école est adhérente à la CUMAV (Association d'Enseignants de la Circonscription de Melle). La Municipalité verse une subvention de 30 € par classe.

Toutes les classes participent aux activités culturelles organisées par la CUMAV et ses partenaires : « A la Rencontre des artistes », « les Rencontres chorales », ...

L'école peut aussi bénéficier de prêts de matériel audiovisuel : enregistreur numérique, écran, sonorisation...

i – Piscine et kayak

L'activité « piscine » aura lieu, à la piscine de Melle, une fois par semaine, selon le planning ci-dessous :

- 2^{ème} période, du 16 novembre 2018 au 25 janvier 2019, de 13h05 à 15h10 (8 séances, le vendredi) : CP de Mme Bigard et CP/CE1 de M. Gallard. Au cours de ce cycle, toutes les séances pourront avoir lieu car il y a suffisamment de parents accompagnateurs (au moins 3 par séance). Merci à eux car plus il y a d'encadrants et plus la séance est facile à gérer.

- 3^{ème} période, du 28 janvier 2019 au 8 avril 2019, de 13h05 à 15h10 (9 séances, le lundi) : toutes les GS de Mme Neau et Mme Viry-Troger et CE1/CE2 de Mme Sabourin

Les CE2 de Mme Barand iront à la piscine de Celles au mois de juin.

Mme Bigard précise à ce moment que les séances de piscine de l'année 2019 ne pourront avoir lieu que si les transports sont pris en charge par la municipalité, comme le précise le courrier en date du 18 juillet 2018 du Mellois en Poitou. Or, à l'heure actuelle, ce n'est pas le souhait de la commune. Les discussions sont encore en cours et rien n'est sûr alors que les premières séances débutent vendredi 16 novembre.

L'activité « voile/kayak/canoë » a débuté le 7 septembre et se terminera le 19 novembre (8 séances), pour tous les CM1 et tous les CM2.

j – Agréments « piscine », « cyclisme sur route » et « kayak »

5 parents ont participé à la formation « cyclisme sur route », un samedi matin, à Mougou. 3 parents ont participé à une formation « activités aquatiques » en ce début d'année scolaire. 2 parents ont participé à la formation « activités nautiques » pour accompagner au kayak.

Au total, pour l'école, 30 parents possèdent l'agrément « piscine » et 18 ont l'agrément « cyclisme sur route ».

Mme Bigard remercie tous les parents qui possèdent un agrément. Sans eux, les activités « piscine » et « cyclisme » ne pourraient avoir lieu.

k – Rencontres parents/enseignants

Des réunions de classe ont eu lieu, le lundi 3 septembre pour l'école « maternelle » et du 18 septembre au 28 septembre pour l'école « élémentaire ».

Comme l'an passé, à l'école « élémentaire », toutes les classes adoptent le livret numérique (Livres). Les parents qui souhaiteraient avoir une version « papier » pourront le demander. Les autres recevront l'adresse du site et un mot de passe individuel pour chaque élève.

Un Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN) est établi pour chaque élève en âge d'obligation scolaire (du CP à la 3^{ème}). Il comporte, pour chaque cycle, les bilans périodiques des acquis scolaires de l'élève, les bilans de fin de cycle, les attestations obligatoires. Le LSUN sera trimestriel. Il sera rempli au fur et à mesure par les enseignants avec tous les renseignements inscrits dans Livreval. Il n'est pas prévu pour le moment d'impression papier.

A l'école « élémentaire », des rencontres individuelles seront proposées aux familles, début décembre, à raison d'environ 10 min par famille. Ces rencontres seront renouvelées à partir du mois de mars.

A l'école « maternelle » ces rencontres auront lieu du mois de décembre au mois de février (en fonction des classes) et en fin d'année scolaire.

l – Association sportive de l'école

Comme tous les ans, la plupart des familles ont versé une cotisation, non obligatoire, pour une somme totale de 928 € à l'école « maternelle » et de 1 615 € à l'école « élémentaire », soit 2 543 €.

L'Association sportive a organisé une vente de pommes (660,40 € de bénéfices) et de jus de pommes (en cours).

Un marché de Noël sera organisé le vendredi soir, 21 décembre, à la salle des fêtes.

Des photos individuelles et de classes ont eu lieu le jeudi 11 octobre. Le photographe était le même que l'an passé, M. Blandin (Aiffres).

m – Occupation des locaux

Cet été, le Centre de loisirs a occupé une partie de l'école :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, 1 classe, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires et la salle des ATSEM

- à l'école « élémentaire » : le hall, 4 classes, la salle arts visuels et la bibliothèque

L'organisation mise en place cette année a été satisfaisante, au niveau des délais : les activités du Centre s'étant arrêtées une semaine plus tôt. Les enseignants ont pu faire leur rentrée dans de bonnes conditions....

Il est à noter que le ménage, pris en charge par le personnel communal, n'a pas apporté entière satisfaction. L'organisation est à revoir pour l'année prochaine.

Chaque mercredi après-midi, et pour les vacances scolaires, le Centre de loisirs occupe :

- à l'école « maternelle » : le dortoir, le restaurant scolaire, la salle de motricité, les sanitaires

- à l'école « élémentaire » : le hall, la salle arts visuels et la bibliothèque

n – Carapattes

Depuis la rentrée 2018, il n'y avait plus qu'une ligne « Carapattes » qui fonctionnait que les lundis, mardis et mercredis à Mougou. Grâce à la mobilisation des bénévoles, Mme Michèle Gosselin a rejoint le dispositif. Dorénavant, le service est actif toute la semaine. Mme Bigard remercie tous les accompagnateurs (parents, retraités...) qui se rendent disponibles pour assurer les différents trajets. L'inscription d'enfants ou des accompagnateurs est possible tout au long de l'année. Depuis 2 ans, des appels sont lancés régulièrement, pour recruter d'autres encadrants...

Les enfants qui prennent « Carapattes » portent tous un gilet « jaune ». A l'école « maternelle », ils attendent les accompagnateurs dans la salle de motricité et à l'école « élémentaire », ils se regroupent sous le préau.

o – Site Internet

Le site Internet de l'école est toujours ouvert : <http://sites79.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/>

On peut y trouver des renseignements sur le fonctionnement de l'école, sur les manifestations de l'APE, sur des activités de classe.

Comme l'an passé, sur le document « autorisation de diffusion », les parents pouvaient donner leur accord sur la diffusion des photos de leur enfant, sur le site de l'école et de la mairie. Des familles ont refusé le droit à l'image sur ces 2 sites (4,8 % des élèves pour le site de l'école et 14,7 % pour le site de la mairie).

A ce jour, les articles concernant les classes ne sont accessibles qu'avec un mot de passe qui a été donné aux parents d'élèves, en précisant de ne pas communiquer celui-ci pour d'éventuels liens (sites de réseaux sociaux « facebook », « twitter »...).

p – Projet passerelle

L'école est inscrite à l'action « Sur le chemin de l'école », mise en place par la Communauté cantonale. Elle consiste à mettre en place un accueil ponctuel pour les futurs élèves, dans les classes des écoles maternelles du canton, qui en font la demande. Cette action a plusieurs objectifs :

- faciliter la transition des enfants de 18 à 36 mois

- renforcer la transition vers le « devenir élève » attendu chez les élèves de l'école maternelle particulièrement les plus jeunes d'entre eux

- permettre aux enseignants, aux parents, aux assistantes maternelles, aux intervenants de structures petite enfance de s'impliquer dans une démarche de coéducation en échangeant autour de problématiques partagées

Différentes animations d'1 h, auront lieu à l'école maternelle, du mois de janvier au mois de juin, dans les 2 classes de -3ans/PS et de PS. Chaque enfant inscrit pourra bénéficier de 5 matinées d'intégration avec des ateliers en classe (avec un parent). Une matinée culturelle sera organisée à Celles, le vendredi 5 ou 12 avril, pour les 2 classes participantes.

2 matinées « porte-ouvertes » sont également prévues pour tous les futurs élèves de PS inscrits en mairie (du 18 mars au 12 avril) : le mardi matin 14 mai et le 21 mai.

q – Divers

- Au cours des réunions de classe et dans les cahiers de correspondance, les parents d'élèves ont reçu une information sur les projets d'accueil individualisé notamment pour les enfants allergiques ou asthmatiques. Actuellement, 12 enfants ont un PAI (8 à l'école « maternelle » et 4 à l'école « élémentaire »)

- Concernant l'élection des Représentants des parents d'élèves qui a eu lieu le 12 octobre 2018, le taux de participation était de 42 %. Celui-ci est en baisse de 3 % par rapport à l'an passé, mais toujours dans la norme nationale.

- Mme Bigard présente les taux d'absentéisme du début de l'année scolaire.

Taux d'absentéisme 2018/2019											
	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin juillet	Moyennes Par classe
-3ans/PS	11.58%	17.93%									14.75%
PS/MS	4.3%	3.9%									4.1%
MS/GS1	4.5%	2.5%									3.5%
MS/GS2	8.9%	7.7%									8.3%
Moyennes « maternelle »	7.32%	8%									7.66%
CP	0.8%	1.48%									1.14%
CP/CE1	0.11%	1.6%									0.85%
CE1/CE2	1.88%	1.06%									1.47%
CE2/CM1	1.44%	2.3%									1.87%
CM1/CM2	1.4%	1.3%									1.35%
CM2	2.37%	1.65%									2.01%
Moyennes « élémentaire »	1.33%	1.56%									1.44%
Moyennes école	4.32%	4.78%									4.55%

3 Point sur la sécurité

a – Commission de sécurité

La commission de sécurité locale (qui contrôle les jeux de cour, l'état des locaux...) s'est réunie le vendredi 22 juin 2018. Elle était composée de Mme Thibault (Adjointe aux affaires scolaires), M. Mainson et Mme Crouzet (Représentants des parents d'élèves) et de M. Sansault et Mme Bigard (Directeurs de l'école). Le compte-rendu a été transmis à tous les membres de la commission.

b – Exercices d'évacuation

2 exercices d'évacuation ont été réalisés, dès le début de l'année scolaire. Les consignes avaient été expliquées aux enfants peu de temps avant. Ils se sont déroulés selon l'organisation prévue et dans de bonnes conditions :

- à l'école « élémentaire », le lundi 17 septembre, à 11h45, au moment de la classe
- à l'école « maternelle », le lundi 1^{er} octobre, à 10h30, au moment de la classe

2 nouveaux exercices, inopinés, seront réalisés pendant une récréation ou pendant l'interclasse ou au moment de la sieste (« maternelle »).

c – Exercice de mise à l'abri « risques majeurs »

Une information présentant les comportements à adopter en cas de mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité, a été diffusée aux parents lors des réunions de classe. L'exercice de mise à l'abri, du PPMS est prévu pour le mois de janvier 2019 (sur chaque site).

d – Exercice PPMS « attentat-intrusion »

Des exercices PPMS « attentat-intrusion » ont été organisés avant les vacances de la Toussaint. L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène (notamment avec les élèves les plus jeunes). Un retour d'expériences a été réalisé par l'équipe éducative, à l'issue des exercices pour identifier les points forts et les points à améliorer. Pour ces premiers exercices, les enseignants ont fait le choix de se confiner dans l'école après un signal « visuel » et « oral ». Ceux-ci ont eu lieu :

- à l'école « maternelle », le mardi 16 octobre, à 10h30
- à l'école « élémentaire », le mercredi 17 octobre, à 10h15

Lors des prochains exercices, on demandera aux élèves (ainsi qu'à toute l'équipe éducative et au personnel communal) de se cacher ou de s'échapper : chaque enseignant prendra la décision en fonction du scénario mis en place.

Les fiches « évaluation » de ces 2 exercices ont été envoyées à l'Inspection de Melle et à la Mairie de Mougou.

e – Fermeture des écoles

Depuis l'an passé, les 2 sites de l'école sont fermés à clé tout au long de la journée, en dehors des heures d'entrée (8h50 à 9h) et de sorties (15h45, 16h30). Les personnes qui souhaitent entrer dans l'école doivent téléphoner pour que quelqu'un vienne ouvrir. Ce système actuel (mis en place depuis 2 an) est très coûteux en énergie et en temps pour les enseignants et notamment la directrice, en raison des nombreuses personnes qui entrent dans l'école : parents, employés communaux, livreurs, taxis, personnel Education Nationale.... Mme Bigard souhaiterait que ce problème soit étudié

rapidement (en demandant à des entreprises de proposer des solutions) et afin d'essayer de le résoudre avec un système raisonnable en terme de coût.

Les gendarmes ont effectué une visite « diagnostic » des 2 sites, avec les élus, pour vérifier la sécurité : le rapport avec les recommandations est attendu. Le point principal semble être le manque de protection de la cour de l'école maternelle contre une hypothétique attaque à la « voiture bélier ».

4 Les TAP et les APC

a – Les TAP

Comme l'an passé, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisées par la Municipalité, de 15h45 à 16h30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Pendant les TAP, les enfants sont donc sous la responsabilité de la Municipalité. Une contribution financière est demandée aux familles. Le tarif inchangé, dépend du quotient familial. Le prix par séance effectuée est compris entre 0,10 € et 0,80 € (pour un enfant hors-commune, le prix est de 1,20 €)

235 enfants sont inscrits aux TAP : 85 à l'école maternelle (92 %), 150 à l'école « élémentaire » (94 %).

Les enfants qui ne participent pas aux TAP peuvent quitter l'école, à 15h45 (accompagnés par les parents ou par les personnes autorisées).

Marielle Mesmin assure toujours la coordination des TAP.

Organisation des TAP à l'école « maternelle »

Les enfants de l'école « maternelle » sont répartis par âge, en 3 groupes (de 14 maximum) : -3ans/PS, MS, GS. Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire. 8 animateurs assurent les animations : Véronique Logerais et Nathalie Chargy (relaxation, expression corporelle et/ou lecture d'albums), Thérèse Dias, Christine Tabutaud (arts plastiques et/ou jeux de société), Marie-Alice Bastide, Philippe Dubuisson, Pauline Liaigre et Véronique Lener (ateliers « sport », « jeux de construction »). Alexandra Riche est systématiquement avec le groupe des petits (pour respecter le taux d'encadrement). Chaque duo/trio d'animateurs prend en charge un groupe pendant une semaine. Au bout des 3 semaines, on recommence un nouveau cycle. En fonction du temps et du nombre d'intervenants par groupe, si certains enfants sont fatigués et ne souhaitent pas participer à une activité, ceux-ci ont la possibilité d'avoir un temps « libre » sous la surveillance d'un animateur.

A 16h30, les parents (ou les personnes autorisées ou les responsables de la garderie ou la responsable du transport scolaire) viennent récupérer les enfants.

Les parents d'élèves ont reçu un planning des activités jusqu'à fin janvier 2019.

Organisation des TAP à l'école « élémentaire »

Les enfants de l'école « élémentaire » sont répartis par âge, en 10 groupes (de 17 maximum). Les groupes sont les mêmes tout au long de l'année scolaire.

A 15h45, les animateurs viennent prendre en charge aux 10 points d'accueil, chaque groupe d'enfants. Chaque groupe reste 3 semaines avec le même animateur (ou le même duo d'animateurs)

A 16h30, les enfants sont dirigés vers le préau de sortie (pour attendre le car ou les parents, ou pour partir « seul », ou vers le point de RDV de Carapattes ou vers la garderie).

18 animateurs encadrent les TAP : Aurélia Bigard (art du dessin) et Stéphane Gallard (cinéma), Nadège Barand (jeux de société) et Freddy Barbareau (activités sportives), Sonia Perrault et Marielle Mesmin (art thérapie/activités manuelles), Christine Blais (origami/activités manuelles), Magali Pougard (initiation au jardinage/art décoratif), Corinne Lizot (fabrication de jeux de société/arts décoratifs), Jocelyne Lamy (lecture d'albums), Isabelle Groussard (autour des animaux), Marine Beyer (jeux de théâtre/relaxation), Fleur (jeux extérieurs/activités manuelles).

Les parents d'élèves ont reçu le planning des activités de l'année scolaire pour les différents groupes.

c – Les APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) permettent de fournir une aide aux élèves rencontrant des difficultés ou une aide au travail personnel, mais également de proposer des activités prévues par le projet d'école. Tous les élèves pourront être concernés. Elles sont menées en parallèle des temps d'activités périscolaires (TAP). Elles sont mises en place tous les jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 15h45 à 16h30 : tous les enseignants n'effectuant pas les APC les mêmes jours pour ne pas occuper toutes les classes. Elles ont lieu 24 septembre au 10 mai (24 semaines), à raison d'1h30 par semaine (soit 2 séances de 45 min, par enseignant). Il y aura 4 périodes de 6 semaines. Les parents sont avertis à l'avance des prises en charge en APC : jours, durée de la période, enseignants.... Ils doivent donner leur accord. Il y a une seule séance d'APC maximum par enfant et par semaine. Les APC sont gratuites car elles font partie du temps de service des enseignants.

Pour la première période (de fin septembre à mi-novembre), 72 enfants sont présents aux APC :

- « maternelle » : 43 élèves (8 -3ans/PS, 8 PS/MS, 13 MS/GS1 et 14 MS/GS2)
- « élémentaire » : 32 élèves (6 CP, 7 CP/CE1, 15 CE2/CM1, 4 CM1/CM2)

5 Projet d'école 2018/2019

Un certains nombres d'actions sont prévues pour l'année scolaire, même si le projet 2018/2021 débute tout juste.

27 enfants ont participé à la Coulée verte, le dimanche matin 21 octobre.

Plusieurs randonnées pédestres ont été organisées pour la classe des MS/GS1 et MS/GS2 dont une sur la journée entière (lundi 2 octobre).

Les classes de MS/GS1 de Mme Viry-Troger et MS/GS2, de Mme Neau et CE1/CE2 de Mme Sabourin vont participer au projet CUMAV « A la rencontre des artistes ». Les 2 classes de MS/GS vont accueillir en janvier Olivier Le Nan puis mener un travail en classe en arts plastiques qui conclura ce projet. Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 accueilleront Jean-Luc Renaud.

Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 sont allées à Melle voir des oeuvres dans le cadre de la Biennale. Elles en ont profité pour visiter certains lieux de Melle et les Mines d'argent.

Deux classes (CP de Mme Bigard et CP/CE1 de M. Gallard) de l'école « élémentaire » participeront aux Rencontres chorales organisées par la CUMAV : à partir d'un répertoire commun, plusieurs classes (4 ou 5) sont regroupées pour former une grande chorale (accompagnée par un musicien). Ils se produiront, à la fin de l'année, devant les parents d'élèves.

La classe de CM2 de M. Barbareau (avec une classe de 6ème du Collège de Prahecq) va participer cette année, au projet ECORCE. C'est un dispositif d'éducation à la biodiversité (conçu conjointement par le Conseil départemental - Zoodyssee - et l'Education Nationale), qui propose aux élèves élémentaires et de 6^{èmes} d'expérimenter, ensemble, diverses problématiques environnementales autour de l'outarde canepetière.

Les 4 classes de « maternelle » iront voir un film au cinéma, dans le cadre du 12^{ème} Festival de Cinéma Jeune Public, à Melle. L'action « maternelle et cinéma » devrait également être reconduite cette année avec au moins une séance pour toutes les classes.

Les 4 classes de l'école « maternelle » auront un projet « autour des animaux ». Les 2 classes de MS/GS se déplaceront à Triou pour visiter une ferme. Toutes les sorties sont en train de se mettre en place.

7 classes de l'école participeront aux activités USEP : rencontres interclasses, rencontres hors temps scolaire, projets départementaux (P'tit tour USEP, les Rencontres Raids USEP...), aux journées courses longue et orientation....

Une classe de découvertes sera organisée pour tous les CP (32 enfants), du 28 janvier au 1^{er} février 2019, à Lathus (86) avec comme activités principales du cirque et de l'escalade. Il y aura au total 6 accompagnateurs (1 enseignant, 1 AESH et 4 parents). La somme demandée aux familles sera de 100 € par enfant. Une aide financière pourra être accordée par le CCAS de la Commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 5921.06 €, soit 191 € par enfant. Une réunion préparatoire aura lieu le 11 décembre.

Une classe de neige sera organisée pour tous les CM1 et CM2 (68 enfants), du 21 au 25 janvier 2019, à Ascou-Paillères (09). Il y aura au total 7 accompagnateurs (3 enseignants et 4 parents). La somme demandée aux familles est de 195€ par enfant. Une aide financière pourra être accordée par le CCAS de la commune de Mougou en fonction du quotient familial. Le budget prévisionnel est de 23609,70€, soit 347,20€par enfant. La réunion d'information a eu lieu le jeudi 18 octobre.

Toute l'école « élémentaire » participera à un projet collectif « arts plastiques » avec pour thème les animaux. Une exposition mettra en valeur les travaux des enfants réalisés tout au long de l'année le vendredi 28 juin dans le cadre de la fête de l'école.

Cette année encore, la liaison maternelle/primaire sera poursuivie. Elle permet de faire découvrir l'école « élémentaire » (enfants, locaux, enseignants...) aux plus grands des enfants de l'école « maternelle ». Tous les GS se retrouveront donc à l'école « élémentaire ». L'organisation n'a pas encore été définie mais cette action ne commencera pas avant le mois de janvier 2018.

Mme Bigard rappelle les différentes parties (les 3 ambitions) du nouveau projet d'école « 2018-2021 » et fait une lecture-résumé des fiches-actions concernant cette année.

Mme Bigard présente ensuite les budgets prévisionnels du projet d'école 2018/2019. Ils se montent à 3 987 € pour la « maternelle » et à 18891 € pour « l'élémentaire ». Cette année, pour le projet d'école, la subvention municipale (sans compter l'aide du CCAS pour certaines familles pour la classe de découvertes et la classe de neige) sera de 3 500 € (350 € par classe) + une subvention exceptionnelle pour la classe de neige s'élevant à 7150€, celle de l'APE pourrait être de 6 442 € (1 000 € « maternelle » + 5 442 € « élémentaire ») et celle de l'Association sportive de l'école serait de 5 786 € (1587 € « maternelle » + 4 199 € « élémentaire »).

6 Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école vient en complément du nouveau règlement départemental, applicable depuis le 1^{er} septembre 2013. Celui-ci est affiché dans le hall de chaque site de l'école.

Pour cette année, les abréviations « APS » ont été remplacées par « TAP », nouvelle terminologie. C'est la seule modification apportée au règlement intérieur en vigueur depuis l'an passé.

Le règlement est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque classe et dans les halls des « 2 écoles ». Les parents d'élèves qui souhaiteraient en avoir une copie pourront soit en faire la demande auprès de la directrice, par mail (ce.0790124A@ac-poitiers.fr) ou consulter le site de l'école (<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/mougou-ecoles/spip.php?article...>)

7 Conseil école-collège

Concernant la liaison avec le Collège de Celles, le 1^{er} Conseil Ecole/Collège (CEC) a eu lieu le mardi 16 octobre. M. Barbareau et M. Arnault y étaient présents.

Un bilan a été dressé de la rentrée scolaire et des actions qui pourraient être menées au cours de l'année scolaire. Des rencontres CM1/CM2/6^{ème} seraient envisageables.

Un second CEC aura lieu en fin d'année.

8 Projet « nouvelle organisation pédagogique » rentrée 2019

Avec la mise en place de la commune nouvelle Mougou-Thorigné/Aigonnay/Sainte-Blandine, une nouvelle organisation pédagogique doit être mise en place. Cependant, il est prématuré pour en percevoir les délimitations. Des réunions de travail sont organisées entre les élus locaux des différents territoires et madame Lambin afin que tout se fasse correctement et en douceur.

Toutefois, il risque d'être difficile d'échapper à une fermeture de classe puisqu'on y a échappé l'année dernière grâce à la fusion de communes et que pour la rentrée en septembre 2019, les effectifs de Mougou (connus à ce jour), seront en baisse : 5 « -3ans », 23 PS, 26 MS, 37 GS, 22 CP, 33 CE1, 37 CE2, 24 CM1, 36 CM2 : soit un total de 243 élèves (91 élèves à l'école « maternelle » et 152 à l'école « élémentaire »), - 21 élèves. Cependant, un petit espoir subsiste grâce au regroupement des 4 communes.

9 Questions diverses

a – Les parents d'élèves ont fait parvenir quelques questions à aborder au conseil d'école :

▫ Ils souhaiteraient 1 ou 2 places handicapées de plus sur le parking élémentaire compte tenu des besoins des utilisateurs.

Mme Thibault fait remarquer que le nombre de places obligatoires est respecté mais qu'ils vont se renseigner pour se rendre compte des réels besoins.

▫ Le départ de M. Murzeau peu de temps après la rentrée des classes a suscité un mécontentement et une incompréhension générale.

Mme Bigard explique les circonstances de ce départ et coupe aux rumeurs. Les parents présents sont satisfaits d'avoir la version officielle.

▫ Les parents font remarquer que certaines fois il leur est difficile d'être à l'heure sur les deux sites car il y a du retard dans l'une des écoles. Les enseignants disent qu'ils y feront attention

b - 3 stagiaires vont être accueillies à l'école maternelle : Angèle Hay--Rimbault dans la classe de M. Dubuisson (du 6 au 29 juin), Tiffany Carbridenc dans la classe de Mme Neau (du 5 au 9 et du 26 au 30 novembre, du 4 au 15 mars), Célestine Miez dans la classe de Mme Fournier (du 03 au 21 décembre)

c – Les prochains Conseils d'école devraient avoir lieu le jeudi 14 mars et le jeudi 13 juin 2019.

d – Les parents d'élèves qui souhaiteraient avoir ce compte-rendu pourront en faire la demande (ce.0790142A@ac-poitiers.fr) et le recevront par mail. Ce compte-rendu sera également consultable sur le site de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La Directrice de l'École
A. Bigard

École primaire Mougou

2018-2019

Bilan financier « projet d'école maternelle »

Ressources

<u>Municipalité Mougou-Thorigné</u>	<u>1400€</u>
<u>Association des Parents d'Élèves</u>	<u>1000€</u>
<u>Association sportive de l'école</u>	<u>1587€</u>
- Cotisation familles : 928€	
	<u>Total : 3987€</u>

Dépenses

<u>Projet « À la rencontre des artistes »</u>	(de janvier à juin 2019)
<u>320€</u>	
MS/GS1, MS/GS2	
Inscription (320€)	
Rencontre avec l'artiste	

transport

Projet « visite d'une ferme » (Triou)

MS/GS1, MS/GS2

Transport

Sorties culturelles (toute l'année)

- Maternelle et cinéma
- 12^{ème} Festival du Cinéma du Jeune Public

Total : 320€

École primaire Mougou

2018-2019

Bilan financier « projet d'école élémentaire »

Ressources

Municipalité Mougou-Thorigné

9250€

- Subvention classe de neige : 7150€
- Subvention projet d'école (350€ x 6 classes) : 2100€

Association des Parents d'Élèves

5442€

- Subvention classe de découvertes CPA Lathus : 1000€
- Subvention classe de neige : 1500€ (+442€ pour les insignes)
- Subvention USEP : 500€
- Subvention projet d'école : 2000€

Association sportive de l'école

4268,16€

- Classe de découvertes CPA Lathus : 821,06€
- Classe de neige : 1155,70€
- Cotisation familles : 1615€
- Vente de pommes : 676,40€
- Vente de jus de pommes :
- Vente de photo :

Participation des familles

16460€

- Classe de neige : 68x195€=13260€
- Classe de découvertes CPA Lathus : 32x100€=3200€

Total : 35420,16€

Dépenses

Classe de neige (janvier 2019) **23609,70€**
(hébergement + transport...)

Classe de découvertes CP (janvier 2019) **5921,06€**
(hébergement + transport...)

Projet « À la rencontre des artistes » (de janvier à juin 2019) **480€**
CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2
Inscription (480€)
Rencontre avec les artistes
Transport

Projet « rencontres chorales » (de janvier à mai 2019)
CP et CP/CE1
Inscription
Transport

Total : 30010,76€